



**AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

## **AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :**

Lors d'une séance ordinaire tenue le 1er mars 2022, le conseil a adopté le règlement numéro 606-2022 intitulé : « Règlement relatif à l'occupation du domaine public de la municipalité de Saint-David ».

Ce règlement a pour objectif de consentir des droits d'occupation du domaine public selon les modalités prévues au règlement.

Les personnes désirant prendre connaissance de ce règlement peuvent se présenter à l'hôtel de ville aux heures habituelles d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur ce 2 mars 2022, jour de leur publication.

**Donné à Saint-David, ce 2e jour du mois de mars de l'an deux mille vingt-deux.**

**Mark McDuff**  
directeur général et greffier-trésorier